

Rapporteur : M. MARTIN

50385

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et
l'association des anciens conseillers généraux et départementaux
d'Ille-et-Vilaine**

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LEMONNE (pas de pouvoir donné), M. LENFANT (pas de pouvoir donné), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

L'association des anciens conseillers généraux et départementaux d'Ille-et-Vilaine, créée en 1992 et actuellement présidée par madame Jeannine Huon, a pour objet de développer les liens de solidarité entre les membres et anciens membres du Conseil départemental et du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Ainsi, l'association organise des visites culturelles et mène des projets à l'exemple de la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire de la politique sociale et d'insertion du Département effectuée en collaboration avec les Archives départementales.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'association, le Département lui apporte un soutien matériel par la mise à disposition, à titre gracieux, de salles de réunions afin que puissent se tenir ses Conseils d'administration et Assemblées générales notamment. Ponctuellement, l'association peut aussi recourir aux services de la collectivité une à deux fois par an pour l'impression et l'affranchissement de courriers destinés à ses membres.

Les modalités de partenariat entre le Département et l'association des anciens conseillers généraux et départementaux d'Ille-et-Vilaine sont formalisées dans la convention jointe en annexe.

Décide :

- **d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association des anciens conseillers généraux et départementaux d'Ille-et-Vilaine relative aux modalités de partenariat, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.**

Vote :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. LE MOAL

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

21 janvier 2025

ID: CP20253046

Pour extrait conforme